

Liste des DELIBERATIONS examinées par le conseil municipal du jeudi 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 28 mars 2024 à 20h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne CESSÉS, maire.

Présents : Mesdames Evelyne CESSÉS, Chantal JALABERT, Marie-José METCHE, Marie Solange de PERTHUIS, Laurence HOLDERLE, Sandrine DURAND, Corinne LAFFON.

Messieurs Jean-Paul RIBAULT, David PARKER, Jean Pierre LOUP, Jean Marc ALLIOUX, Remy BOYER.

Excusés : M. Eric LAUTH donne procuration à Madame Evelyne CESSÉS pour prendre part aux votes et aux délibérations. Mme Céline LANNES donne procuration à Madame Laurence HOLDERLE pour prendre part aux votes et aux délibérations.

Absents : Mme Lucie GALLOIS, arrivé à 20h56

Secrétaire de séance : M. Rémy BOYER est nommé.

20240015D - Surtaxe assainissement 2024

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de voter la surtaxe communale appliquée à la redevance d'assainissement payée par les usagers de ce service pour l'année 2024. Cette surtaxe est la part réservée à la commune par le gestionnaire de l'assainissement communal (SUEZ).

Le taux actuel est de 0.50€ par m³. Il est proposé d'augmenter ce taux de 4% et de le passer à 0.52 € par m³ afin de pallier aux futurs travaux de remise en état du réseau d'assainissement suite à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement encours de finalisation.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

RESULTATS :

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

20240016D - Approbation budget assainissement 2024

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif assainissement 2024 comme suit :

Fonctionnement :	<u>Dépenses</u> :	72 892.07€
	<u>Recettes</u> :	81 474.27€
		+ 36 464.29€ excédent reporté
		117 938.56€

Investissement : **Dépenses :** 120 624.22€
+ 18 361.06€ Restes à réaliser
138 985.28€

Recettes : 82 629.79€
+ 17 423.00€ Restes à réaliser
+ 38 932.49€ excédent reporté
138 985.28€

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

RESULTATS :

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

20240017D - Vote des taux d'imposition de 2023 des 3 taxes directes locales :

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

En raison de l'augmentation des bases fiscales cette année et de la "bonne santé" des comptes de la collectivité, Madame le Maire indique que les taux de 2024 resteront identiques à ceux de 2023.

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39.34%	39.34%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	77.56%	77.56%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	12.86%	12.86%

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

RESULTATS :

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

Arrivé de Mme Lucie GALLOIS à 20h56

20240018D - Approbation du budget primitif communal 2024.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 1 253 285.10€
Recettes : 967 299.80€
+ 559 564.63€ excédent reporté
1 526 864.43€

Investissement :	Dépenses :	578 877.12€
		+ 443 485.93€ <i>Restes à réaliser</i>
		1 022 363.05€
	Recettes :	760 065.29€
		+ 148 089.02€ <i>Restes à réaliser</i>
		+ 114 208.74€ <i>excédent reporté</i>
		1 022 363.05€

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

RESULTATS :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

20240019D - Signature d'une convention pour le fauchage des aires de manœuvres de l'aérodrome :

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de choisir prestataire qui sera chargé de faucher et/ou à passer broyeur et rouleau, sur la surface herbeuse des aires de manœuvre de l'aérodrome de Bourg Saint Bernard, sur demande de l'AVAT, et autant de fois que nécessaire, pour assurer le fonctionnement normal des activités liées au vol à voile.

Madame le Maire fait part du devis de l'entreprise SARL COSTES pour un montant de 5 842.00€ HT

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

RESULTATS :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

20240020D - Appel Manifestation d'Intérêt projet photovoltaïque à l'aérodrome choix de la société :

Madame le Maire rappelle au Conseil d'un A.M.I a été publié sur la plateforme des marchés public pour la sélection d'un prestataire pour conduire l'étude, la réalisation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque à l'aérodrome de BOURG ST BERNARD.

La consultation a donné lieu à une audition des 2 meilleurs candidats, qui ont obtenu les meilleures notes à l'issue de l'analyse des propositions reçues.

Après l'audit des 2 candidats, la commission d'appel d'offre de la commune, réunie en date du 8 mars 2024 à décider de retenir la société AMARENCO-CONSTRUCTION.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur la proposition de la cao à savoir d'attribuer l'étude, la réalisation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque à l'aérodrome de BOURG ST BERNARD à la société AMARENCO-CONSTRUCTION.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

RESULTATS :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

20240021D - Révision libre enveloppe « Voirie » pour l'année 2024 :

Madame le Maire rappelle la délibération le rapport de la CLECT intitulé Rapport n°4-2023 : Révision Libre enveloppe voirie offrant la possibilité aux communes d'abonder par attributions de compensations l'enveloppe voirie ».

Madame le Maire rappelle qu'il convient d'acter le montant de la révision libre afin que celui-ci soit déduit des attributions de compensation 2024.

TABLEAU DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2024	Montant AC PROVISoire au 1er JANVIER 2024		Rapport n°4 Ac complémentaire Enveloppe voirie	Montant de l'AC révisée	
	Montant AC à verser par la CC	Montant AC à verser par la commune		à verser (739211)	à percevoir (73211)
Communes					
BOURG ST BERNARD	4 485,90		44 545,00		40 059,10

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

RESULTATS :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15